



Les nouveautés du catalogue des caractères du RegBL fédéral

Qu'est-ce qui a changé entre la version 3.7 et la version 4.1 ?

Introduction au RegBL

Le Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL), créé sur la base des informations issues du recensement de la population 2000 pour des fins statistiques, s'est également imposé - notamment grâce à la révision totale de l'ordonnance sur le RegBL (ORegBL) entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017 - depuis lors comme le système national d'information de référence dans le domaine des bâtiments.

Le RegBL contient des informations sur les projets de construction, les bâtiments, les logements, les entrées et les rues. Chaque enregistrement des entités susmentionnées est caractérisé par un identifiant unique facilitant l'échange des données.

Le catalogue des caractères décrit les données enregistrées dans le RegBL fédéral et fournit une vue d'ensemble de sa structure et de son contenu.

Un nouveau catalogue des caractères

Pour répondre au mieux aux besoins des utilisateurs et aux exigences de la nouvelle ORegBL, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a entrepris la refonte complète du RegBL, soit :

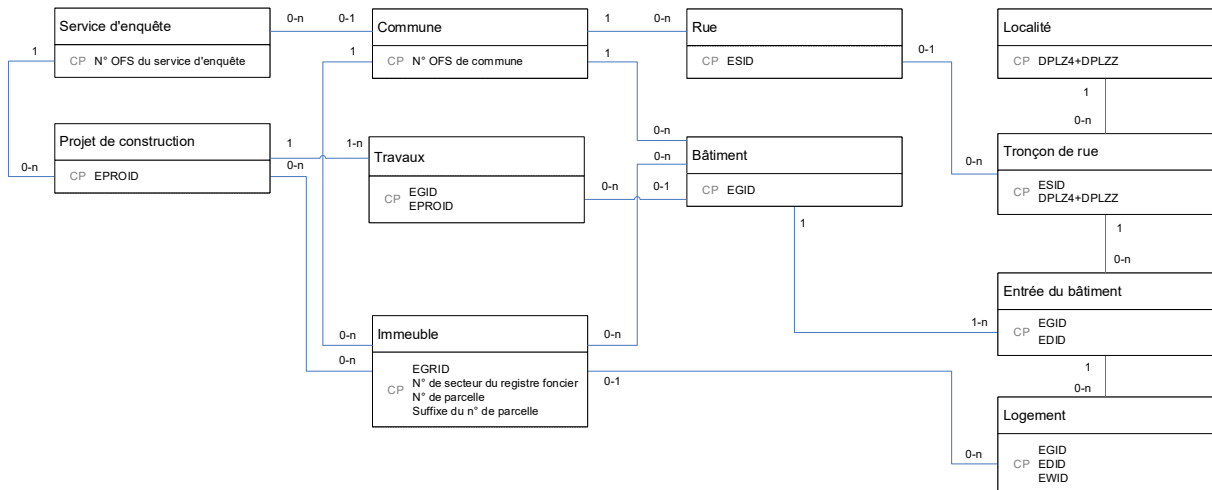
- un nouveau catalogue des caractères,
- une nouvelle structure de la base de données,
- une nouvelle interface graphique,
- une refonte du système de qualité,
- de nouvelles sources de données,
- etc.

Le présent document a pour but de présenter aux utilisateurs des données du RegBL les principales modifications que cette refonte entraîne pour eux. Elles sont de deux ordres : **changements de la structure de la base de données** et **changements dans les caractères**.

Une nouvelle structure des données

La structure de la base de données a été adaptée pour permettre ce qui suit :

- qu'un bâtiment puisse être lié à plus d'un projet de construction, via la nouvelle entité « travaux »
- qu'un bâtiment puisse être lié à plus d'un immeuble (bien-fonds),
- qu'un logement ne puisse être lié qu'à une seule entrée,
- qu'un projet de construction puisse être lié à plus d'un immeuble (bien-fonds)



Changements dans les caractères de l'entité « Projet »

Supprimé

Zone à bâtir

PBZFLAG

Indication si la construction doit être réalisée à l'intérieur d'une zone à bâtir définie par la loi, ou en dehors.

Modifié

Base de l'autorisation

PARTBZ

Base légale pour l'autorité de construction hors zone à bâtir.

Description détaillée

■ Base de l'autorisation

PARTBZ

Permet de préciser la base légale sur laquelle est accordée la délivrance de l'autorisation de construire.

Modification

Nouveau code

Dans un but de simplification, le caractère « zone à bâtir » (oui/non) a été supprimé au profit d'un nouveau code dans la « base de l'autorisation » qui indique que le projet de construction est en zone à bâtir (5000).

Codification

■ Base de l'autorisation

PARTBZ

Numérique (entier), 4 positions

Code	Base de l'autorisation	
5000	Zone à bâtir	
5001	Bâtiments d'exploitation pour agriculture tributaire du sol	LAT 16a I OAT 34 I
5002	Constructions agricoles pour préparation, stockage et vente	LAT 16a I OAT 34 II
5003	Bâtiments d'habitation pour une entreprise agricole	LAT 16a I OAT 34 III
5004	Constructions pour garde en commun d'animaux de rente,	LAT 16a OAT 35
5005	Développement interne pour la garde d'animaux (halles pour porcs ou volaille)	LAT 16a II OAT 36
5006	Développement interne pour la culture de légumes et autres végétaux (serres)	LAT 16a II OAT 37
5007	Constructions conformes à une zone agricole spéciale	LAT 16a III OAT 38
5008	Production d'énergie à partir de biomasse	LAT 16a I OAT 34a
5009	Constructions et installations conformes dans des zones de protection	LAT 17 en général
5011	Constructions et installations conformes en zones spéciales (décharge, sport etc., à l'exception des hameaux et des zones de maintien de l'habitat rural)	LAT 18 en général
5012	Constructions conformes à une zone de hameau ou les zones de maintien de l'habitat rural etc.	LAT 18 OAT 33
5015	Installations solaires	LAT 18a
5021	Constructions imposées par leur destination	LAT 24
5022	Changement complet d'affectation, territ. à habitat dispersé	LAT 24 OAT 39 I
5023	Changement complet d'affectation de constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage	LAT 24 OAT 39 II

Code	Base de l'autorisation	
5031	Changement d'affectation sans travaux de transformation	LAT 24a
5041	Act. non agr. nécessaire à la survie de l'exploitation	LAT 24b I
5043	Act. non agr. étroitement liées à l'exploitation agricole	LAT 24b Ibis
5044	Act. non agr. dans centres d'exploitation temporaires	LAT 24b lter
5051	Modification de constructions devenues contraires à la zone	LAT 24c OAT 42
5061	Transformation d'anciens logements agricoles	LAT 24d I OAT 42a
5064	Détention d'animaux de loisir dans bâtiments proches	LAT 24e I
5063	Installations extérieures pour détention d'animaux de loisir	LAT 24e II-IV
5062	Changement complet d'affectation de constructions protégées	LAT 24d II
5071	Modification de constructions à usage commercial devenues contraires à la zone	LAT 37a OAT 43

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Base de l'autorisation		Selon codification

Nouveau

Localité étrangère du maître d'ouvrage

PAGAUSLORT

Pays de domicile du maître d'ouvrage

PAGLAND

Nom et adresse du maître d'ouvrage.

Description détaillée	<ul style="list-style-type: none"> Localité étrangère du maître d'ouvrage PAGAUSLORT NPA et localité pour les maîtres d'ouvrage domiciliés à l'étranger. Pays de domicile du maître d'ouvrage PAGLAND Pays dans lequel le maître d'ouvrage est domicilié. 		
Codification	<ul style="list-style-type: none"> Localité étrangère du maître d'ouvrage PAGAUSLORT Alphanumérique, 60 positions Pays de domicile du maître d'ouvrage PAGLAND Code ISO du pays, 2 positions 		
Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Localité étrangère du maître d'ouvrage	Selon codification	Oui
	Pays de domicile du maître d'ouvrage	Selon nomenclature ISO	Oui

Supprimé

Numéro de secteur du registre foncier

PGBKR

Numéro de parcelle

PPARZ

Numéro d'identification du bien-fonds selon la mensuration officielle.

Motif

- Déplacement dans l'entité « Immeuble »

Supprimé

Genre de travaux

PARTAB

Classification du projet en nouvelle construction, transformation et démolition.

Motif

- Déplacement dans l'entité « Travaux »

Nouveau

Date de report

PDATSIST

Date de refus de l'autorisation de construire

PDATABL

Date de non réalisation

PDATANN

Date de retrait de la demande de permis

PDATRZG

Dates significatives de l'avancement du permis de construire.

Description détaillée

- **Date de report** PDATSIST
Date à laquelle tombe la décision de reporter pour une durée indéterminée la demande de permis ou de l'autorisation de construire.
- **Date de refus de l'autorisation de construire** PDATABL
Correspond à la date de refus du crédit de construction pour les projets des administrations publiques ne faisant pas l'objet d'un permis de construire conventionnel.
- **Date de non réalisation** PDATANN
Indique que le projet n'a pas été réalisé dans les délais impartis par la loi et que l'autorisation de construire est définitivement caduque.
- **Date de retrait de la demande de permis** PDATRZG
Date à laquelle la demande de permis est retirée définitivement par le maître d'ouvrage.

Codification

- **Date de report** PDATSIST
 - **Date de refus de l'autorisation de construire** PDATABL
 - **Date de non réalisation** PDATANN
 - **Date de retrait de la demande de permis** PDATRZG
- Date sous forme dd.mm.yyyy

Spécifications techniques	Caractère		Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Date de report		≥01.01.2000	Oui
Date de refus de l'autorisation de construire		≥01.01.2000	Oui	
Date de non réalisation		≥01.01.2000	Oui	
Date de retrait de la demande de permis		≥01.01.2000	Oui	

Modifié

Statut du projet de construction

PSTAT

Indication sur l'état d'avancement du projet de construction.

Description détaillée	<ul style="list-style-type: none"> Statut du projet de construction PSTAT <p>L'état d'avancement du projet de construction est déduit des indications sur les dates significatives du projet de construction.</p>
-----------------------	---

Modification

Quatre nouveaux codes

De nouveaux codes ont été introduits pour mieux correspondre à la réalité du terrain, mais qui ne peuvent être réduits à un code précédemment existant.

Projet reporté (6706)

Indique que la réalisation du projet est reportée de manière indéterminée.

Projet refusé (6707)

Indique que la demande de permis a été définitivement refusée par l'autorité compétente.

Projet non réalisé (6708)

Indique que le projet n'a pas été réalisé dans les délais impartis par la loi et que l'autorisation de construire est définitivement caduque.

Projet retiré (6709)

Indique que la demande de projet a été retirée de manière définitive par le maître d'ouvrage.

Codification	<ul style="list-style-type: none"> Statut du projet de construction PSTAT <p>Numérique (entier), 4 positions</p>
--------------	--

Code	Statut du projet de construction
6701	Permis demandé
6702	Permis délivré
6703	Projet en chantier
6704	Projet terminé
6706	Projet reporté
6707	Permis refusé
6708	Projet non réalisé
6709	Projet retiré

Spécifications techniques	Caractère		Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Statut du projet de construction		Selon codification	Non

Supprimé

Nouveaux logements total PWHGNT

Nouveaux logements terminés PWHGNF

Nombre total de nouveaux logements prévus, respectivement réalisés.

Supprimé

Nouveaux bâtiments à usage d'habitation total PGEBMWWT

Nouveaux bâtiments à usage d'habitation terminés PGEBMWTF

Nombre de nouveaux bâtiments à usage d'habitation prévus, respectivement réalisés.

Supprimé

Nouveaux bâtiments sans usage d'habitation total PGEBOWT

Nouveaux bâtiments sans usage d'habitation terminés PGEBOWTF

Nombre de bâtiments sans usage d'habitation prévus, respectivement réalisés.

Supprimé

Assiette de bâtiment PGGRFLAG

Nouvelle assiette de bâtiment ou assiette modifiée.

Nouveau

Champ libre pour le projet 1

PFREITXT1

Champ libre pour le projet 2

PFREITXT2

Champs libres pour la gestion des spécificités cantonales et communales.

Description détaillée	▪ Champ libre pour le projet 1 Champ libre pour le projet 2 Deux champs de l'entité « Projet » sont laissés à la discrétion des cantons et communes pour la gestion de caractères qui leur sont spécifiques.	PFREITXT1 PFREITXT2
------------------------------	--	--------------------------------------

Codification	▪ Champ libre pour le projet 1 Champ libre pour le projet 2 Alphanumérique, 32 positions	PFREITXT1 PFREITXT2
---------------------	--	--------------------------------------

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Champs libres pour le projet 1 et 2	Selon codification	Oui

Nouvelle entité « Travaux »

Nouveau

Genre de travaux	PARTAB
Assainissement énergétique	PENSAN
Assainissement du système de chauffage	PHEIZSAN
Transformations / rénovations intérieures	PINNUMB
Changement d'affectation	PUMNUTZ
Agrandissement chauffé	PERWMHZ
Agrandissement non chauffé	PERWOHZ
Installation solaire thermique	PTHERSOL
Installation solaire photovoltaïque	PPHOTSOL
Autres travaux de transformation	PANDUMB

Indique la nature des travaux réalisés.

Description détaillée	<ul style="list-style-type: none">▪ Genre de travaux PARTAB Pour chaque bâtiment lié à un projet de construction, la nature des travaux est indiquée. On entend par nouvelle construction, l'édification complète d'un nouveau bâtiment. Une démolition est, à l'opposé, la destruction complète d'un bâtiment existant. Tous les autres travaux sont des transformations et incluent l'agrandissement ou la démolition partielle d'un bâtiment existant.▪ Assainissement énergétique PENSAN Assainissement énergétique d'un bâtiment existant (isolation du toit, des façades et/ou des fenêtres). Le changement du système de chauffage est considéré séparément (voir ci-après) et ne fait pas partie de l'assainissement énergétique.▪ Assainissement du système de chauffage PHEIZSAN Remplacement du système de chauffage par, en général, un système plus performant.▪ Transformations / rénovations intérieures PINNUMB Travaux de rénovations ou de transformation touchant l'intérieur du bâtiment, et qui ne constituent pas un changement d'affectation. Les réunions ou divisions de logements sont considérées comme transformation.▪ Changement d'affectation PUMNUTZ Changement d'affectation de tout ou partie du bâtiment (par exemple atelier transformé en bureaux, remise transformée en appartements, ...). L'aménagement des combles est également à considérer comme changement d'affectation.
------------------------------	--

- PERWMHZ**

▪ **Agrandissement chauffé**
 Modification de la structure extérieure du bâtiment par un agrandissement et/ou un rehaussement. L'agrandissement est considéré comme chauffé lorsque les locaux ajoutés sont chauffés.
- PERWOHZ**

▪ **Agrandissement non chauffé**
 Idem, mais les locaux ajoutés ne sont pas chauffés.
- PTHERSOL**

▪ **Installation solaire thermique**
 Ajout ou extension d'une installation solaire destinée à la production de chaleur et utilisée pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire.
- PPHOTSOL**

▪ **Installation solaire photovoltaïque**
 Ajout ou extension d'une installation solaire photovoltaïque, fixée ou intégrée au bâtiment et destinée à la production d'électricité.
- PANDUMB**

▪ **Autres travaux de transformation**
 Tous les autres travaux n'entrant pas dans une des catégories précédentes, comme par exemple les ravalements de façades sans pose d'isolation, la pose d'enseignes, l'ouverture de fenêtres etc.

Codification

- PARTAB**

▪ **Genre de travaux**
 Numérique (entier), 4 positions

Code	Genre de travaux
6001	Nouvelle construction
6002	Transformation
6007	Démolition
 - PENSAN**

▪ **Assainissement énergétique**
 - PHEIZSAN**

Assainissement du système de chauffage
 - PINNUMB**

Transformations / rénovations intérieures
 - PUMNUTZ**

Changement d'affectation
 - PERWMHZ**

Agrandissement chauffé
 - PERWOHZ**

Agrandissement non chauffé
 - PTHERSOL**

Installation solaire thermique
 - PPHOTSOL**

Installation solaire photovoltaïque
 - PANDUMB**

Autres travaux de transformation
- Numérique (entier), 1 position ; 1=oui, 0=non

Spécifications techniques

Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
Genre de travaux	Selon codification	Oui
Assainissement énergétique	Selon codification	Oui
Assainissement du système de chauffage	Selon codification	Oui
Transformations / rénovations intérieures	Selon codification	Oui
Changement d'affectation	Selon codification	Oui
Agrandissement chauffé	Selon codification	Oui
Agrandissement non chauffé	Selon codification	Oui
Installation solaire thermique	Selon codification	Oui
Installation solaire photovoltaïque	Selon codification	Oui
Autres travaux de transformation	Selon codification	Oui

Changements dans les caractères de l'entité « Bâtiment »

Nouveau

Quartier

GQUART

Localisation du bâtiment dans le quartier.

Description détaillée ■ **Quartier** **GQUART**
Le numéro de quartier est relevé pour les grandes villes qui participent au programme « City Statistics » et dont les quartiers sont officiellement publiés par l'OFS.

Codification ■ **Quartier** **GQUART**
Numérique (entier), 7 positions

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Quartier	Selon nomenclature officielle des quartiers	Oui

Supprimé

Identificateur fédéral de parcelle

GGRID

Numéro d'identification du Système électronique d'informations foncières eGRIS.

Motif ■ **Déplacement dans l'entité « Immeuble »**

Supprimé

Numéro de secteur du registre foncier

GGBKR

Numéro de parcelle

GPARZ

Numéro d'identification du bien-fonds selon la mensuration officielle.

Motif ■ **Déplacement dans l'entité « Immeuble »**

Modifié

Statut du bâtiment

GSTAT

Indication sur l'état actuel du bâtiment.

Description détaillée	Statut du bâtiment	GSTAT
	<p>Le RegBL fédéral répertorie non seulement les bâtiments existants, mais aussi ceux qui ont été démolis (dès 2001 ou selon RFP90, REE95/96 et REE98), ainsi que les bâtiments qui se trouvent à l'état de projet, autorisé, en construction, non réalisé ou non utilisable.</p>	

Modification

Trois nouveaux codes

De nouveaux codes ont été introduits pour mieux correspondre à la réalité du terrain, mais qui ne peuvent être réduits à un code précédemment existant.

Autorisé (1002)

Le statut « Autorisé » est attribué dès que l'autorisation définitive de construire entre en force.

Non utilisable (1005)

Permet de qualifier un bâtiment qui, en raison d'un délabrement avancé, ne peut plus être occupé sur ordre d'une décision de l'autorité.

Non réalisé (1008)

Désigne un bâtiment ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire (autorisé ou non), mais qui n'a pas été réalisé.

Codification	Statut du bâtiment	GSTAT																
	Numérique (entier), 4 positions																	
	<table border="1"><thead><tr><th>Code</th><th>Genre de travaux</th></tr></thead><tbody><tr><td>1001</td><td>En projet</td></tr><tr><td>1002</td><td>Autorisé</td></tr><tr><td>1003</td><td>En construction</td></tr><tr><td>1004</td><td>Existant</td></tr><tr><td>1005</td><td>Non utilisable</td></tr><tr><td>1007</td><td>Démoli</td></tr><tr><td>1008</td><td>Non réalisé</td></tr></tbody></table>	Code	Genre de travaux	1001	En projet	1002	Autorisé	1003	En construction	1004	Existant	1005	Non utilisable	1007	Démoli	1008	Non réalisé	
Code	Genre de travaux																	
1001	En projet																	
1002	Autorisé																	
1003	En construction																	
1004	Existant																	
1005	Non utilisable																	
1007	Démoli																	
1008	Non réalisé																	

Spécifications techniques	<table border="1"><thead><tr><th>Caractère</th><th>Valeurs admises</th><th>Valeurs vides autorisées</th></tr></thead><tbody><tr><td>Statut du bâtiment</td><td>Selon codification</td><td>Non</td></tr></tbody></table>	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées	Statut du bâtiment	Selon codification	Non
Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées					
Statut du bâtiment	Selon codification	Non					

Subdivision des bâtiments selon leur affectation.

Description détaillée

▪ **Catégorie de bâtiment**

GKAT

Les bâtiments relevés dans le RegBL fédéral sont ventilés selon leur usage dominant, selon le tableau ci-après :

		Objets construits					
		Bâtiments selon l'ordonnance sur le RegBL					
Catégorie de bâtiment	Habitations provisoires	Bâtiments destinés essentiellement à l'habitation		Bâtiments essentiellement destinés à un usage différent de l'habitation			Constructions particulières
		Sans usage annexe	Avec usage annexe	Avec usage d'habitation		Sans usage d'habitation	
		1010	1020	1030	1040	1060	
	Habitation provisoire	Bâtiment excl. à usage d'habitation	Autre bâtiment d'habitation	Bâtiment part. à usage d'habitation	Bâtiment sans usage d'habitation	Constr. particulière	

Modification

Nouveau code, suppression de deux codes

Les catégories « maison individuelle » (1021) et « maison à plusieurs logements » (1025) ont été fusionnées pour donner une catégorie « bâtiment exclusivement à usage d'habitation » (1020). Le même niveau d'information de la catégorie de bâtiment est conservé, mais réparti sur deux caractères, c'est-à-dire en combinaison avec la classe de bâtiment (GKLAS).

Exemples :

GKAT	GKAT	GKLAS	
3.7	4.1	4.1	
1021	1020	1110	Maison individuelle
1025	1020	1121	Maison à deux logements
1025	1020	1122	Maison à trois logements ou plus

Codification

▪ **Catégorie de bâtiment**

GKAT

Numérique (entier), 4 positions

Code	Catégorie de bâtiment
1010	Habitation provisoire
1020	Bâtiment exclusivement à usage d'habitation
1030	Autre bâtiment d'habitation (Bâtiment d'habitation à usage annexe)
1040	Bâtiment partiellement à usage d'habitation
1060	Bâtiment sans usage d'habitation
1080	Construction particulière

Spécifications techniques

Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
Catégorie de bâtiment	Selon codification	Non

Modifié

Classe de bâtiment

GKLAS

Ventilation des bâtiments selon la classification d'EUROSTAT+.

Description détaillée	Classe de bâtiment	GKLAS
	La classification actuelle d'EUROSTAT* subdivise l'ensemble des ouvrages de construction en 2 sections (bâtiment / génie civil), 6 divisions (2/4), 20 groupes (10/10) et 46 classes (21/25).	

Modification

Cinq nouveaux codes

L'expérience a montré que certains bâtiments ne pouvaient pas être correctement classés à l'intérieur de la nomenclature EUROSTAT. C'est la raison pour laquelle, deux classes supplémentaires sont définies dans le RegBL fédéral : **1231** « Restaurants et bars dans des bâtiments sans usage résidentiel » et **1275** « Autres bâtiments pour l'hébergement collectif ».

Pour les besoins de la planification du territoire, la classe 1271 « Bâtiment d'exploitation agricole » est divisée (mais conservé) en 3 nouvelles classes : **1276** « Bâtiments pour la garde d'animaux », **1277** « Bâtiments pour la culture végétale » et **1278** « Autres bâtiments d'exploitation agricole ».

Codification	Classe de bâtiment	GKLAS
	Numérique (entier), 4 positions	

Spécifications techniques

Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
Classe de bâtiment	Selon codification	Oui

Supprimé

Année de rénovation

GRENJ

Année de la (dernière) rénovation ayant augmenté sensiblement la valeur du bâtiment.

Supprimé

Époque de rénovation

GRENP

Epoque de la (dernière) rénovation ayant augmenté sensiblement la valeur du bâtiment.

Nouveau

Volume du bâtiment

GVOL

Volume du bâtiment : norme

GVOLNORM

Volume du bâtiment : indication sur la donnée

GVOLSCE

Par volume construit, on entend le volume effectif des ouvrages entièrement ceinturés et recouverts selon la norme SIA 416. Lorsque cette valeur n'est pas disponible, une valeur approximative peut être enregistrée.

Description détaillée	Volume du bâtiment	GVOL
	Volume du bâtiment en m ³ , selon la norme SIA 416. Lorsque cette valeur n'est pas connue, il est également possible de saisir une valeur relevée différemment. Dans tous les cas, l'indication sur la donnée devra être renseignée.	
	Volume du bâtiment : norme	GVOLNORM
	La norme SIA 116 a été introduite en 1952 et remplacée en 2003 par la norme SIA 416. Ce caractère permet de préciser selon quelle norme le volume a été déterminé.	
	Volume du bâtiment : indication sur la donnée	GVOLSCE
	Indication sur la source de la données pour le caractère « Volume du bâtiment ».	

Codification	Volume du bâtiment	GVOL																				
	Numérique (entier), 7 positions																					
	Volume du bâtiment : norme	GVOLNORM																				
	Numérique (entier), 3 positions. On distingue les normes suivantes :																					
	<table border="1"><thead><tr><th>Code</th><th>Norme</th></tr></thead><tbody><tr><td>961</td><td>Selon norme SIA 116</td></tr><tr><td>962</td><td>Selon norme SIA 416</td></tr><tr><td>969</td><td>Inconnu</td></tr></tbody></table>	Code	Norme	961	Selon norme SIA 116	962	Selon norme SIA 416	969	Inconnu													
Code	Norme																					
961	Selon norme SIA 116																					
962	Selon norme SIA 416																					
969	Inconnu																					
	Volume du bâtiment : indication sur la donnée	GVOLSCE																				
	Numérique (entier), 3 positions																					
	On distingue les indications sur la donnée suivantes :																					
	<table border="1"><thead><tr><th>Code</th><th>Indication sur la donnée</th></tr></thead><tbody><tr><td>869</td><td>Selon permis de construire</td></tr><tr><td>858</td><td>Selon Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)</td></tr><tr><td>853</td><td>Selon assurance immobilière</td></tr><tr><td>852</td><td>Selon estimation officielle</td></tr><tr><td>857</td><td>Selon propriétaire / gérant d'immeuble</td></tr><tr><td>851</td><td>Selon mensuration officielle</td></tr><tr><td>870</td><td>Selon modèle topographique de paysage MTP</td></tr><tr><td>878</td><td>Volume non déterminable (bâtiment non fermé)</td></tr><tr><td>859</td><td>Autre</td></tr></tbody></table>	Code	Indication sur la donnée	869	Selon permis de construire	858	Selon Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)	853	Selon assurance immobilière	852	Selon estimation officielle	857	Selon propriétaire / gérant d'immeuble	851	Selon mensuration officielle	870	Selon modèle topographique de paysage MTP	878	Volume non déterminable (bâtiment non fermé)	859	Autre	
Code	Indication sur la donnée																					
869	Selon permis de construire																					
858	Selon Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)																					
853	Selon assurance immobilière																					
852	Selon estimation officielle																					
857	Selon propriétaire / gérant d'immeuble																					
851	Selon mensuration officielle																					
870	Selon modèle topographique de paysage MTP																					
878	Volume non déterminable (bâtiment non fermé)																					
859	Autre																					

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Volume du bâtiment	1 - 3'000'000	Oui
	Volume du bâtiment : norme	Selon codification	Oui
	Volume du bâtiment : indication sur la donnée	Selon codification	Oui

Nouveau

Abri de protection civile

G SCHUTZR

Indique si le bâtiment dispose d'un abri de protection civile.

Description détaillée ■ **Abri de protection civile** G SCHUTZR
Indique si le bâtiment dispose ou non d'un abri de protection civile.

Codification ■ **Abri de protection civile** G SCHUTZR
Numérique (entier) 1=oui, 0=non

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Abris de protection civile		Selon codification

Nouveau

Surface de référence énergétique

GEBF

Surface de référence énergétique, selon norme SIA 416/1:2007.

Description détaillée ■ **Surface de référence énergétique** GEBF
La Surface de Référence Énergétique (SRE), selon la définition de la norme SIA 416/1:2007, est la somme de toutes les surfaces de plancher des étages et des sous-sols qui sont inclus dans l'enveloppe thermique et dont l'utilisation nécessite un chauffage ou une climatisation. La surface de plancher comprend aussi les surfaces de construction (murs)

Codification ■ **Surface de référence énergétique** GEBF
Numérique (entier), 6 positions

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Surface de référence énergétique		5-900'000

Nouveau

Générateur de chaleur pour le chauffage **GWAERZH1, GWAERZH2**

Source d'énergie / de chaleur du chauffage **GENH1, GENH2**

Source d'information pour le chauffage **GWAERSCEH1, GWAERSCEH2**

Date de mise à jour pour le chauffage **GWAERDATH1, GWAERDATH2**

Décrit le chauffage dans le bâtiment.

Description détaillée

Les différents caractères permettent d'enregistrer deux générateurs de chaleur utilisés pour le chauffage. Des informations sur la source de données et sur la date de mise à jour donnent une indication sur l'actualité et la qualité des données enregistrées.

- **Générateur de chaleur pour le chauffage** **GWAERZH1 / GWAERZH2**
Le générateur de chaleur correspond au type d'installation technique utilisée dans le bâtiment pour le chauffage des locaux.
- **Source d'énergie / de chaleur du chauffage** **GENH1 / GENH2**
Indique la source d'énergie principale utilisée par le générateur de chaleur.
- **Source d'information pour le chauffage** **GWAERSCEH1 / GWAERSCEH2**
Indique la source de données utilisée pour la saisie ou la dernière mise à jour des indications sur la production de chaleur dans le bâtiment.
- **Date de mise à jour pour le chauffage** **GWAERDATH1 / GWAERDATH2**
Indique la date de la saisie ou de la dernière mise à jour des indications sur la production de chaleur dans le bâtiment.

Codification

- **Générateur de chaleur pour le chauffage** **GWAERZH1 / GWAERZH2**
Numérique (entier), 4 positions

Code	Générateur de chaleur
7400	Pas de générateur de chaleur
7410	Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment
7411	Pompe à chaleur PAC pour plusieurs bâtiments
7420	Installation solaire thermique pour un seul bâtiment
7421	Installation solaire thermique pour plusieurs bâtiments
7430	Chaudière (générique) pour un seul bâtiment
7431	Chaudière (générique) pour plusieurs bâtiments
7432	Chaudière standard pour un seul bâtiment
7433	Chaudière standard pour plusieurs bâtiments
7434	Chaudière à condensation pour un seul bâtiment
7435	Chaudière à condensation pour plusieurs bâtiments
7436	Poêle
7440	Installation couplage chaleur-force pour un seul bâtiment
7441	Installation couplage chaleur-force pour plusieurs bâtiments
7450	Chauffage central électrique pour un seul bâtiment
7451	Chauffage central électrique pour plusieurs bâtiments
7452	Chauffage électrique direct (y compris radiateur infra-rouge)
7460	Echangeur de chaleur (y compris pour chauffage à distance) pour un seul bâtiment

7461	Echangeur de chaleur (y compris pour chauffage à distance) pour plusieurs bâtiments
7499	Autre

▪ **Source d'énergie / de chaleur du chauffage** **GENH1 / GENH2**

Numérique (entier), 4 positions

Code	Source d'énergie / de chaleur
7500	Aucune
7501	Air
7510	Géothermie (générique)
7511	Sonde géothermique
7512	Serpentin géothermique
7513	Eau (nappe phréatique, eaux superficielles, eaux résiduelles)
7520	Gaz
7530	Mazout
7540	Bois (générique)
7541	Bois (bûches)
7542	Bois (granulés - pellets)
7543	Bois (bois déchiqueté, copeaux)
7550	Rejets thermiques (dans le bâtiment)
7560	Electricité
7570	Soleil (thermique)
7580	Chaleur produite à distance (générique)
7581	Chaleur produite à distance (haute température)
7582	Chaleur produite à distance (basse température)
7598	Indéterminé
7599	Autre

▪ **Source d'information pour le chauffage** **GWAERSCEH1 / GWAERSCEH2**

Numérique (entier), 3 positions

Code	Source d'information
852	Selon estimation officielle
853	Selon assurance immobilière
855	Selon contrôle des installations de chauffage
857	Selon propriétaire / gérant d'immeuble
858	Selon certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)
859	Autre source d'information
860	Selon recensement 2000
864	Selon données cantonales
865	Selon données communales
869	Selon permis de construire
870	Selon entreprise de distribution (gaz, chaleur à distance)
871	Selon Minergie

▪ **Date de mise à jour pour le chauffage** **GWAERDATH1 / GWAERDATH2**

Date sous forme dd.mm.yyyy

Spécifications techniques

Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
Générateur de chaleur	Selon codification	Oui
Source d'énergie / de chaleur	Selon codification	Oui

Source d'information	Selon codification	Oui
Date de mise à jour	≥31.12.2000	Oui

Nouveau

Générateur de chaleur pour l'eau chaude

GWAERZW1, GWAERZW2

Source d'énergie / de chaleur de l'eau chaude

GENW1, GENW2

Source d'information pour l'eau chaude

GWAERSCEW1, GWAERSCEW2

Date de mise à jour pour l'eau chaude

GWAERDATW1, GWAERDATW2

Décrit la production d'eau chaude sanitaire dans le bâtiment.

Description détaillée

Les différents caractères permettent d'enregistrer deux générateurs de chaleur utilisés pour la production d'eau chaude sanitaire (dorénavant abrégée « eau chaude »). Des informations sur la source de données et sur la date de mise à jour donnent une indication sur l'actualité et la qualité des données enregistrées.

- **Générateur de chaleur pour l'eau chaude** **GWAERZW1 / GWAERZW2**
Le générateur de chaleur correspond au type d'installation technique utilisée dans le bâtiment pour la production d'eau chaude sanitaire.
Les petits boilers sont des installations décentralisées ne fournissant en principe de l'eau chaude qu'à un seul robinet ou une seule douche.
- **Source d'énergie / de chaleur de l'eau chaude** **GENW1 / GENW2**
Indique la source d'énergie principale utilisée par le générateur de chaleur.
- **Source d'information pour l'eau chaude** **GWAERSCEW1 / GWAERSCEW2**
Indique la source de données utilisée pour la saisie ou la dernière mise à jour des indications sur la production d'eau chaude dans le bâtiment.
- **Date de mise à jour pour l'eau chaude** **GWAERDATW1 / GWAERDATW2**
Indique la date de la saisie ou de la dernière mise à jour des indications sur la production d'eau chaude dans le bâtiment.

Codification

- **Générateur de chaleur pour l'eau chaude** **GWAERZW1 / GWAERZW2**
Numérique (entier), 4 positions

Code	Générateur de chaleur
7600	Pas de générateur de chaleur
7610	Pompe à chaleur PAC
7620	Installation solaire thermique
7630	Chaudière (générique)
7632	Chaudière standard
7634	Chaudière à condensation
7640	Installation couplage chaleur-force
7650	Boiler électrique central
7651	Petit boiler
7660	Echangeur de chaleur (y compris pour la chaleur à distance)
7699	Autre

Codification

▪ **Source d'énergie / de chaleur de l'eau chaude**

GENW1 / GENW2

Numérique (entier), 4 positions

Code	Source d'énergie / de chaleur
7500	Aucune
7501	Air
7510	Géothermie (générique)
7511	Sonde géothermique
7512	Serpentin géothermique
7513	Eau (nappe phréatique, eaux superficielles, eaux résiduelles)
7520	Gaz
7530	Mazout
7540	Bois (générique)
7541	Bois (bûches)
7542	Bois (granulés - pellets)
7543	Bois (bois déchiqueté, copeaux)
7550	Rejets thermiques (dans le bâtiment)
7560	Electricité
7570	Soleil (thermique)
7580	Chaleur produite à distance (générique)
7581	Chaleur produite à distance (haute température)
7582	Chaleur produite à distance (basse température)
7598	Indéterminé
7599	Autre

▪ **Source d'information pour l'eau chaude**

GWAERSCEW1 / GWAERSCEW2

Numérique (entier), 3 positions

Code	Source d'information
852	Selon estimation officielle
853	Selon assurance immobilière
855	Selon contrôle des installations de chauffage
857	Selon propriétaire / gérant d'immeuble
858	Selon certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)
859	Autre source d'information
860	Selon recensement 2000
864	Selon données cantonales
865	Selon données communales
869	Selon permis de construire
870	Selon entreprise de distribution (gaz, chaleur à distance)
871	Selon Minergie

▪ **Date de mise à jour pour l'eau chaude**

GWAERDATW1 / GWAERDATW2

Date sous forme dd.mm.yyyy

Spécifications techniques

Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
Générateur de chaleur	Selon codification	Oui
Source d'énergie / de chaleur	Selon codification	Oui
Source d'information	Selon codification	Oui
Date de mise à jour	≥31.12.2000	Oui

Supprimé

Systeme de chauffage

GHEIZ

Désignation du système de chauffage.

Supprimé

Agents énergétiques pour le chauffage

GENHZ

Agents énergétiques utilisés pour le chauffage.

Supprimé

Installation de fourniture d'eau chaude

GWWV

Installation centrale ou boiler individuel (oui/non).

Supprimé

Agents énergétiques pour l'eau chaude

GENWW

Agents énergétiques utilisés pour la production d'eau chaude.

Nouveau

Champ libre pour le bâtiment 1

GFREITXT1

Champ libre pour le bâtiment 2

GFREITXT2

Champs libres pour la gestion des spécificités cantonales et communales.

Description détaillée

- **Champ libre pour le bâtiment 1**
- **Champ libre pour le bâtiment 2**

GFREITXT1

GFREITXT2

Deux champs de l'entité « Bâtiment » sont laissés à la discrétion des cantons et communes pour la gestion de caractères qui leur sont spécifiques.

Codification

- **Champ libre pour le bâtiment 1**
 - **Champ libre pour le bâtiment 2**
- Alphanumérique, 32 positions

GFREITXT1

GFREITXT2

Spécifications techniques

Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
Champs libres pour le bâtiment 1 et 2	Selon codification	Oui

Changements dans les caractères de l'entité « Entrée de bâtiment »

Nouveau

Identificateur fédéral d'adresse de bâtiment

EGAID

Numéro d'identification de l'adresse du bâtiment.

Description détaillée	▪ Identificateur fédéral d'adresse de bâtiment Il s'agit d'un numéro d'identification unique pour l'ensemble du territoire suisse et pour chaque adresse de bâtiment. Il est attribué par l'Office fédéral de topographie.	EGAID
------------------------------	--	--------------

Codification	▪ Identificateur fédéral d'adresse de bâtiment Numérique (entier), 9 positions	EGAID
---------------------	--	--------------

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Identificateur fédéral d'adresse de bâtiment	100'000'000-900'000'000	Non

Supprimé

Statut de l'entrée du bâtiment

DSTAT

Indication sur l'état actuel de l'entrée du bâtiment.

Supprimé

Code d'adresse officiel

DADRC

Codage numérique de la désignation de la rue et du numéro de l'entrée du bâtiment.

Nouveau

Adresse officielle

DOFFADR

Indique si l'adresse est officielle.

Description détaillée	▪ Adresse officielle Indique si l'adresse est validée par la commune. Les adresses officielles font partie du répertoire officiel des adresses de bâtiments selon l'art. 26c de l'ordonnance sur les noms géographiques et sont contraignante pour l'administration.	DOFFADR
------------------------------	---	----------------

Codification	▪ Adresse officielle Numérique (entier), 1 position, 1=où, 0=non	DOFFADR
---------------------	--	----------------

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Adresse officielle	Selon codification	Non

Changements dans les caractères de l'entité « Logement »

Modifié

Etage

WSTWK

Nouveau

Logement sur plusieurs étages

WMEHRG

Indication de l'étage auquel se trouve le logement.

Description détaillée

- **Etage** WSTWK
Les indications en question désignent la position de l'étage par rapport à l'entrée du bâtiment (= rez-de-chaussée).
- **Logement sur plusieurs étages** WMEHRG
Indique que le logement est construit sur plusieurs étages (duplex).

Modification

Nouveau caractère, nouvelle codification

Le même niveau d'information de l'indication de l'étage est conservé, mais réparti sur deux caractères. Il y a désormais la possibilité de saisir un duplex en sous-sol. De plus, l'étage le plus haut a été augmenté de 49^e à 99^e et le sous-sol le plus bas de 9^e à 19^e.

Exemples :

WSTWK 3.7	WSTWK 4.1	WMEHRG 4.1	
3101	3101	0	1 ^{er} étage
3302	3102	1	2 ^e étage, duplex
3203	3203	0 ou 1	3 ^e sous-sol ou 3 ^e sous-sol, duplex

Codification

- **Etage** WSTWK
Numérique (entier), 4 positions

Code	Etage
3100	Rez-de-chaussée y compris rez-de-chaussée surélevé
3101-3199	1 ^{er} – 99 ^e étage (maximum)
3401-3419	1 ^{er} – 19 ^e sous-sol (maximum)
- **Logement sur plusieurs étages** WMEHRG
Numérique (entier), 1 position, 1=où, 0=non

Spécifications techniques

Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
Etage	Selon codification	Où
Logement sur plusieurs étages	Selon codification	Où

Modifié

Statut du logement

WSTAT

Indication sur l'état actuel du logement.

Description détaillée	Statut du logement	WSTAT
	Le RegBL fédéral répertorie non seulement les logements existants, mais aussi ceux qui ont été démolis (dès 2001), ainsi que les logements qui se trouvent à l'état de projet, en construction, non utilisables, éliminés et non réalisés.	

Modification	Nouveaux codes
	De nouveaux codes ont été introduits pour mieux correspondre à la réalité du terrain, mais qui ne peuvent être réduits à un code précédemment existant.
	Autorisé (3002) Le statut « Autorisé » est attribué dès que l'autorisation définitive de construire entre en force.
	Non utilisable (3005) Permet de qualifier un logement qui, en raison d'un délabrement avancé, ne peut plus être occupé sur ordre d'une décision de l'autorité.
	Non réalisé (3008) Désigne un logement ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire (autorisé ou non), mais qui n'a pas été réalisé.

Codification	Statut du logement	WSTAT																
	Numérique (entier), 4 positions																	
	<table border="1"><thead><tr><th>Code</th><th>Genre de travaux</th></tr></thead><tbody><tr><td>3001</td><td>En projet</td></tr><tr><td>3002</td><td>Autorisé</td></tr><tr><td>3003</td><td>En construction</td></tr><tr><td>3004</td><td>Existant</td></tr><tr><td>3005</td><td>Non utilisable</td></tr><tr><td>3007</td><td>Éliminé</td></tr><tr><td>3008</td><td>Non réalisé</td></tr></tbody></table>		Code	Genre de travaux	3001	En projet	3002	Autorisé	3003	En construction	3004	Existant	3005	Non utilisable	3007	Éliminé	3008	Non réalisé
Code	Genre de travaux																	
3001	En projet																	
3002	Autorisé																	
3003	En construction																	
3004	Existant																	
3005	Non utilisable																	
3007	Éliminé																	
3008	Non réalisé																	

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Statut du logement	Selon codification	Non

Modifié

Equipement de cuisine

WKCHE

Indication sur l'équipement de cuisine.

Description détaillée	▪ Equipement de cuisine Installation fixe destinée à la préparation des repas et au lavage de la vaisselle.	WKCHE
------------------------------	---	--------------

Modification

Nouvelle codification

La saisie de l'équipement de cuisine a été simplifiée en oui/non. Il y a perte d'information, mais limitée, car souvent saisie par défaut.

Exemples :

WKCHE 3.7	WKCHE 4.1	
7300	0	Non (ni cuisine, ni cuisinette)
7301	1	Oui (cuisine)
7302	1	Oui (cuisinette)

Codification	▪ Equipement de cuisine Numérique (entier), 1 position, 1=oui, 0=non	WKCHE
---------------------	--	--------------

Spécifications techniques	<table><thead><tr><th>Caractère</th><th>Valeurs admises</th><th>Valeurs vides autorisées</th></tr></thead><tbody><tr><td>Equipement de cuisine</td><td>Selon codification</td><td>Oui</td></tr></tbody></table>	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées	Equipement de cuisine	Selon codification	Oui
Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées					
Equipement de cuisine	Selon codification	Oui					

Nouveau

Champ libre pour le logement 1

WFREITXT1

Champ libre pour le logement 2

WFREITXT2

Champs libres pour la gestion des spécificités cantonales et communales.

Description détaillée	▪ Champ libre pour le logement 1 Champ libre pour le logement 2 Deux champs de l'entité « Logement » sont laissés à la discrétion des cantons et communes pour la gestion de caractères qui leur sont spécifiques.	WFREITXT1 WFREITXT2
------------------------------	--	--------------------------------------

Codification	▪ Champ libre pour le logement 1 Champ libre pour le logement 2 Alphanumérique, 32 positions	WFREITXT1 WFREITXT2
---------------------	--	--------------------------------------

Spécifications techniques	<table><thead><tr><th>Caractère</th><th>Valeurs admises</th><th>Valeurs vides autorisées</th></tr></thead><tbody><tr><td>Champs libres pour le logement 1 et 2</td><td>Selon codification</td><td>Oui</td></tr></tbody></table>	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées	Champs libres pour le logement 1 et 2	Selon codification	Oui
Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées					
Champs libres pour le logement 1 et 2	Selon codification	Oui					

Nouvelle entité « Immeuble »

Nouveau

Identificateur fédéral d'immeuble	EGRID
Numéro de secteur du registre foncier	LGBKR
Numéro d'immeuble	LPARZ
Suffixe du numéro d'immeuble	LPARZSX
Type d'immeuble	LTYP

Information sur les immeubles actifs, destinée à l'identification des projets de constructions, des bâtiments et des logements. Les informations sur les immeubles projetés ne sont pas enregistrées.

Description détaillée

Les immeubles sont des objets de la propriété foncière. Au sens où le prévoit la loi, les immeubles sont des biens-fonds, des droits distincts et permanents découlant du registre foncier, des mines ou des parts de copropriété pour des immeubles (art. 655 du Code civil).

Les biens-fonds sont des surfaces de terrain ayant des limites déterminées de façon suffisante (art. 2 de l'ordonnance sur le registre foncier).

- **Identificateur fédéral d'immeuble** **EGRID**
Numéro d'identification du Système électronique d'informations foncières eGRIS. L'identificateur fédéral d'immeuble est unique sur la Suisse entière et sert à l'échange de données entre le registre foncier, la mensuration officielle, et les autres utilisateurs (voir www.egris.ch).
 - **Numéro de secteur du registre foncier** **LGBKR**
Certaines communes ont subdivisé leur territoire en secteurs du registre foncier (par exemple les villes de Winterthur, de Berne, de Thoun, ainsi que des communes fusionnées). Dans ces communes, il est donc indispensable de relever le secteur du registre foncier correspondant en plus du numéro d'immeuble. Dans les autres communes, il suffit de connaître le numéro d'immeuble pour pouvoir identifier un immeuble à l'intérieur de la commune. La valeur « 0 » indique qu'il n'existe pas de secteur de registre foncier.
 - **Numéro d'immeuble** **LPARZ**
Le catalogue des données du registre foncier ou de la mensuration officielle sont déterminants pour l'indication du numéro d'immeuble.
 - **Suffixe du numéro d'immeuble** **LPARZSX**
Dans certains cantons, les immeubles du type biens-fonds peuvent être subdivisés en plusieurs surfaces. Dans ces cantons, un suffixe est attribué à chacune des surfaces afin de pouvoir les distinguer les unes des autres.
-

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Type d'immeuble LTYP Il existe plusieurs types d'immeubles : les biens-fonds (ou parcelles), les droits distincts et permanents (dont les droits de superficie DDP), les mines et les parts de copropriété (différencié en copropriété habituelle et part de propriété par étage).
--	---

Codification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identificateur fédéral d'immeuble EGRID Alphanumérique, 14 positions, conforme aux spécifications eGRIS 													
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Numéro de secteur du registre foncier LGBKR Numérique (entier), 4 positions 													
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Numéro d'immeuble LPARZ Alphanumérique, 12 positions, zéro « 0 » non admis en début de chaîne 													
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suffixe du numéro d'immeuble LPARZSX Alphanumérique, 12 positions, zéro « 0 » non admis en début de chaîne 													
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Type d'immeuble LTYP Numérique (entier), 4 positions <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #4F81BD; color: white;"> <th>Code</th> <th>Type d'immeuble</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4011</td> <td>Parcelle (bien-fonds)</td> </tr> <tr> <td>4012</td> <td>Part de propriété par étage</td> </tr> <tr> <td>4013</td> <td>Copropriété habituelle</td> </tr> <tr> <td>4014</td> <td>Concession</td> </tr> <tr> <td>4015</td> <td>DDP habituel (droit de superficie)</td> </tr> <tr> <td>4016</td> <td>Mine</td> </tr> </tbody> </table>	Code	Type d'immeuble	4011	Parcelle (bien-fonds)	4012	Part de propriété par étage	4013	Copropriété habituelle	4014	Concession	4015	DDP habituel (droit de superficie)	4016
Code	Type d'immeuble													
4011	Parcelle (bien-fonds)													
4012	Part de propriété par étage													
4013	Copropriété habituelle													
4014	Concession													
4015	DDP habituel (droit de superficie)													
4016	Mine													

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Identificateur fédéral d'immeuble	Selon codification	Oui
	Numéro de secteur du registre foncier	0-9999	Oui
	Numéro d'immeuble	Selon codification	Oui
	Suffixe du numéro d'immeuble	Selon codification	Oui
	Type d'immeuble	Selon codification	Oui

Changements dans les caractères de l'entité « Rue »

Nouveau

Identificateur fédéral de rue

ESID

Numéro d'identification de la rue.

Description détaillée	Identificateur fédéral de rue	ESID
	Identificateur fédéral de rue attribué par l'Office fédéral de topographie. Une rue constitue un objet géographique unique dans la commune, qui peut être localisée par son axe. L'identificateur fédéral de rue est un numéro d'identification unique pour l'ensemble du territoire suisse.	

Codification	Identificateur fédéral de rue	ESID
	Numérique (entier), 8 positions	

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Identificateur fédéral de rue	10'000'000 - 90'000'000	Non

Supprimé

Identificateur fédéral de rue

ESTRID

Numéro d'identification de la désignation de la rue dans le RegBL fédéral.

Supprimé

Suffixe de l'identificateur fédéral de rue

ESTRSX

Suffixe du numéro d'identification de la désignation de la rue.

Nouveau

Désignation officielle

STROFFIZIEL

Désignation de rue.

Description détaillée	■ Désignation officielle	STROFFIZIEL
	Ce statut indique que le nom de la localisation ainsi que sa graphie sont corrects. Les désignations de rues désignées comme « officielles » ont un caractère contraignant pour les autorités, conformément à l'art. 26a de l'ordonnance sur les noms géographiques.	

Codification	■ Désignation officielle	STROFFIZIEL
	Numérique (entier), 1 position, 1=oui, 0=non	

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	Désignation officielle	Selon codification	Non

Nouveau

État de réalisation de la rue

SREAL

Indication sur l'état de réalisation de la rue.

Description détaillée	■ État de réalisation de la rue	SREAL
	On distingue les états de réalisation suivants :	
	<ul style="list-style-type: none">• Rue projetée• Rue en construction• Rue existante• Rue éliminée	

Codification	■ État de réalisation de la rue	SREAL
	Numérique (entier), 4 positions	

Code	Genre de travaux
9811	En projet
9812	En construction
9813	Existante
9814	Éliminée

Spécifications techniques	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées
	État de réalisation de la rue	Selon codification	Non

Nouveau Genre de rue

STRART

Genre de rue.

Description détaillée	Genre de rue STRART Le terme générique de « Rue » regroupe différents aménagements urbanistiques : d'une part la rue au sens strict, mais aussi les places et les lieux dénommés comme les hameaux. Le caractère « Genre de rue » indique s'il s'agit d'une rue (= une ligne), d'une place (= un point) ou d'un lieu dénommé (= une surface).
------------------------------	---

Codification	Genre de rue STRART Numérique (entier), 4 positions										
	<table border="1"><thead><tr><th>Code</th><th>Genre de rue</th></tr></thead><tbody><tr><td>9801</td><td>Rue (objet linéaire)</td></tr><tr><td>9802</td><td>Place (objet ponctuel)</td></tr><tr><td>9803</td><td>Lieu dénommé (surface)</td></tr><tr><td>9809</td><td>Pas d'indication relative au genre de rue</td></tr></tbody></table>	Code	Genre de rue	9801	Rue (objet linéaire)	9802	Place (objet ponctuel)	9803	Lieu dénommé (surface)	9809	Pas d'indication relative au genre de rue
Code	Genre de rue										
9801	Rue (objet linéaire)										
9802	Place (objet ponctuel)										
9803	Lieu dénommé (surface)										
9809	Pas d'indication relative au genre de rue										

Spécifications techniques	<table border="1"><thead><tr><th>Caractère</th><th>Valeurs admises</th><th>Valeurs vides autorisées</th></tr></thead><tbody><tr><td>Genre de rue</td><td>Selon codification</td><td>Oui</td></tr></tbody></table>	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées	Genre de rue	Selon codification	Oui
Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées					
Genre de rue	Selon codification	Oui					

Nouveau Géométrie de la rue

STRGEOM

Géométrie de l'objet rue.

Description détaillée	Géométrie de la rue STRGEOM La géométrie de la rue correspond à l'axe de la rue ou à la position de la place ou du lieu dénommé. Les axes de rues sont enregistrés sous forme de lignes. Les places et les lieux dénommés sous forme de point ou de polygone. Ces géométries permettent la représentation de la rue dans un système d'information géographique. Pour les nouvelles rues, la géométrie peut être saisie provisoirement. La donnée est ensuite reprise de la mensuration officielle. Lorsque la rue est discontinue, elle est représentée par plusieurs lignes successives.
------------------------------	--

Codification	Géométrie de la rue STRGEOM La géométrie de la rue est enregistrée au format GEOJSON (IETF, rfc7496), en utilisant le cadre de référence MN95.
---------------------	---

Spécifications techniques	<table border="1"><thead><tr><th>Caractère</th><th>Valeurs admises</th><th>Valeurs vides autorisées</th></tr></thead><tbody><tr><td>Géométrie de la rue</td><td>Selon codification</td><td>Oui</td></tr></tbody></table>	Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées	Géométrie de la rue	Selon codification	Oui
Caractère	Valeurs admises	Valeurs vides autorisées					
Géométrie de la rue	Selon codification	Oui					

Supprimé

Validation de rue**STRVAL**

Désignation de rue fait partie de la liste officielle des rues (oui/non).

Supprimé**Utilisation de rue****STRFLAG**

Désignation de rue utilisée dans le RegBL fédéral (oui/non).

Supprimé**Géométrie de rue****STRGEO**

Forme géométrique de l'objet concerné.

Supprimé**Numérotation de rue****STRNUM**

Manière de numérotter les bâtiments dans l'objet concerné.
